

Proxemia vous annonce la fin probable de son activité au 1^{er} mai 2024 ? le vrai du faux...

Chère cliente, Cher client,

Vous avez peut-être pris connaissance, dans la presse, sur internet ou simplement par le bouche-à-oreille des difficultés actuelles de Proxemia et d'un courrier adressé à l'ensemble des travailleurs de l'entreprise le 5 décembre dernier.

Ces difficultés ne sont pas spécifiques à Proxemia et touchent de nombreuses entreprises titres-services : augmentation de l'absentéisme de courte, moyenne et longue durée, difficultés croissantes de recrutement, prise en charge importante en 2023 de frais non couverts par le titre-service (11 % d'indexation des salaires employés entre autres...) ou de nouvelles charges (paiement du salaire garanti durant 4 semaines pour les travailleurs en temps partiels médicaux...).

Même si ces problèmes ne sont pas spécifiques à Proxemia, il n'en demeure pas moins que l'entreprise est fragilisée par l'ensemble des points précités.

Nous sommes conscients de l'importance de nos services dans votre quotidien et sommes déterminés à trouver des solutions pour garantir la continuité de nos titres-services.

Nous avons d'ailleurs demandé à l'ensemble de nos clients de nous soutenir via le versement d'un euro supplémentaire par heure prestée depuis le 1^{er} février 2023, en attendant que cette augmentation soit remplacée par celle du titre-service. Ce qui sera fait en 2024.

Nous avons également voulu, au travers d'un courrier interne et volontairement provocateur, conscientiser l'ensemble de nos travailleurs. Ce courrier était d'ailleurs une invitation à une assemblée qui fut largement suivie et fructueuse.

Malheureusement, ce courrier s'est retrouvé dans la presse (au sens large) et a été parfois repris tel quel hors de son contexte.

Nous comprenons que de telles nouvelles peuvent susciter des inquiétudes, cependant nous tenons à vous rassurer : si les difficultés sont bien réelles, nous voulons pérenniser l'entreprise et garantir tant les emplois que les services rendus à nos clients. Aucune décision négative n'est à l'ordre du jour et le courrier évoqué visait à créer un débat interne à l'entreprise.

Nous espérons vous avoir ainsi rassuré-es pour autant que ce fut nécessaire et n'hésitez pas à nous contacter directement si vous avez des préoccupations spécifiques. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Nous vous remercions encore pour votre fidélité à notre entreprise et nous espérons faire partie de votre quotidien encore bien longtemps.

Le Conseil d'Administration de Proxemia



rue Joseph Wauters 30
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064 33 60 15 • info@proxemia.be • www.proxemia.be